

## COMMUNIQUE DE PRESSE COMMUN ABSyM - GBS

### Utiliser l'avance d'un milliard d'euros accordée aux hôpitaux pour payer les médecins spécialistes en formation

L'ABSyM et le GBS ne pensent pas que ce soit une bonne idée de mettre au « chômage technique » les candidats médecins spécialistes qui aident à lutter contre le coronavirus. L'ABSyM et le GBS soutiennent les candidats médecins spécialistes mais comprennent également les maîtres de stage qui voient leurs revenus baisser drastiquement. L'avance d'un milliard d'euros que le Gouvernement accorde aux hôpitaux doit être utilisée pour ces deux groupes.

Bruxelles, le 26 mars 2020.

Les médecins spécialistes en formation sont massivement recrutés pour faire face à la crise du COVID-19. De nombreux services de stage envisageraient de rompre leur contrat et de suspendre leur paiement. Etant donné que le statut sui generis ne donne pas droit à un revenu de remplacement, ils risquent de se retrouver sans ressource financière. A plusieurs reprises, l'ABSyM avait consulté l'ancien Ministre de l'intérieur Jan Jambon pour tenter d'améliorer ce statut inadéquat, mais en vain.

On le sait, la crise actuelle liée au coronavirus provoque un gouffre financier pour une grande partie des médecins spécialistes agréés et d'associations. Leurs consultations et interventions sont réduites au strict minimum de sorte que leurs revenus sont soudainement réduits à zéro.

Les médecins spécialistes agréés peuvent demander un revenu de remplacement s'ils arrêtent leur activité pour se concentrer uniquement sur les soins urgents mais ce revenu de remplacement de 1.291,69 euros (1.614,10 euros si charge de famille) n'est pas suffisant pour rémunérer les assistants. Malheureusement, les médecins spécialistes en formation n'ont pas le droit à ce revenu de remplacement.

Pour l'ABSyM et le GBS, il s'agit d'un problème majeur. La Ministre de la Santé Maggie De Block doit intervenir rapidement et ce, **à trois niveaux** :

1/ Les candidats médecins spécialistes sont actuellement principalement répartis dans les centres de triage ou dans les services COVID-19 nouvellement créés. Il est donc crucial que la Ministre applique d'urgence la décision de la médicomut d'indemniser tous les médecins actifs dans un centre de triage pour les patients COVID-19 sur base de l'honoraire prévu pour un médecin généraliste accrédité. Un récapitulatif de cet honoraire qui s'élève à 26,78 euros par contact-patient

sera transmis chaque semaine aux mutuelles qui rembourseront chaque centre de triage. Ces revenus devraient, entre autres, servir à payer les assistants.

2/ En outre, l'ABSyM et le GBS insistent pour que la Ministre publie d'urgence un arrêté ministériel autorisant et ce, durant la période de crise COVID-19, les candidats médecins spécialistes à travailler dans des services autres que leur service de formation. Leurs activités exercées dans un autre service doivent être prises en compte dans leur formation.

3/ Le Gouvernement fédéral a promis aux hôpitaux une avance d'un milliard d'euros pour assurer la continuité des soins. Cette avance doit notamment pouvoir couvrir la perte d'activité des hôpitaux. Pour l'ABSyM et le GBS, il semble évident que la Ministre De Block doit réserver une partie de ce budget pour compenser la perte de revenus en raison du chômage technique aussi bien de tous les spécialistes agréés, des maîtres de stage et des candidats médecins spécialistes.

Dr Philippe Devos,  
Président ABSyM

Dr Jean-Luc Demeere,  
Président GBS